



Encadrement PASS - LAS

TARIFS 2021/2022

Modalités d'inscription au verso

- **FRAIS de DOSSIER** : (régler par télépaiement lors de la pré-inscription)
- 120 euros (60 euros si inscription uniquement au stage)

- **FRAIS de STAGE** : (à régler lors de l'inscription définitive)
 - Stage PASS : 790€ (du 16 au 28 août) voir brochure
 - Stage LAS : 790€ (du 16 au 28 août) voir brochure

- **FRAIS de SCOLARITE** : (à régler lors de l'inscription définitive)

ACCOMPAGNEMENT SUR SITE (Bordeaux ou Pau)

Frais de scolarité payables en		
1 versement de	4 versements de (*)	6 versements de (*)
2 490 Euros	641 Euros	436 Euros

ACCOMPAGNEMENT A DISTANCE

Frais de scolarité payables en		
1 versement de	4 versements de (*)	6 versements de (*)
2 250 Euros	579 Euros	394 Euros



*** Modalités d'inscription ***

- 1°) **CONNECTEZ-VOUS** sur notre site www.mmpp.fr, remplissez le formulaire de pré-inscription sur la page correspondante à la formation choisie. A l'issue de votre saisie cliquez sur le bouton « paiement » situé en bas de la page pour effectuer le paiement des 120€ de frais de dossier.
- 2°) Vous **RECEVREZ, sous 8 jours**, un accusé de réception par mail validant définitivement votre place.
- 3°) Un lien pour télécharger le **DOSSIER d'INSCRIPTION** vous sera adressé par mail à partir du 1^{er} juillet.
- 4°) Dès la parution des résultats du Bac pour les bacheliers ou, dès réception, pour les non bacheliers de l'année, vous devrez remplir le dossier d'inscription via le lien qui vous sera envoyé et nous le retourner **accompagné de la totalité de vos règlements et des différentes pièces demandées**

Les frais de dossier seront remboursés uniquement sur justificatif (envoyé au plus tard le 31 juillet), et dans le cas d'un échec au bac, ou d'un changement complet d'orientation.

Aucune pré-inscription ou inscription ne sera acceptée par téléphone. Dans le cas où une formation serait complète, votre demande sera placée sur une liste d'attente.

*** Modalités de paiement ***

Le paiement des frais de scolarité peut être effectué en 1, 4 ou 6 versements selon l'échéancier ci-dessous

En 1 versement : à la date d'inscription

En 4 versements : à la date d'inscription, le 5 octobre 2021 puis les 5 janvier et 5 mars 2022.

En 6 versements : à la date d'inscription, puis les 5 octobre, 5 décembre 2021, puis les 5 janvier, 5 février et 5 mars 2022.

() Le paiement en 4 versements comprend une augmentation de 3 % et le paiement en 6 versements une augmentation de 5 %*